

Monsieur le Président

Une fois n'est pas coutume, notre Direction qui est relativement méconnue du grand public a eu les honneurs de la presse.

Ceci étant, les motifs de satisfaction sont limités dans la mesure où ce sont essentiellement certains aspects négatifs du rapport de la Cour des Comptes qui sont soulignés.

Nous avons demandé à Monsieur Le Directeur une audience sur ce sujet mais nous tenons à souligner que pour l'essentiel, les critiques les plus sévères qui concernent l'accueil téléphonique, la qualité des contrôles...sont avant tout les conséquences des contraintes que nous subissons et ne relèvent pas de la qualité des travaux des agents et de l'encadrement.

C'est la raison pour laquelle, au-delà des critiques formulées par la haute juridiction, nous préférons considérer que certains sujets sont des pistes de réflexion - dont certaines sont d'ailleurs déjà prises en considération - et nous sommes prêts à en discuter avec la Direction en incluant l'ensemble des sujets d'actualité propre à notre structure .

La fiscalité est décidemment un sujet porteur et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour évoquer le sujet d'actualité qu'est la retenue à la source.

Nous savons que la raison d'être de ce gouvernement est de visiblement de taxer, imposer, prélever au maximum... d'une manière non seulement caricaturale mais qui n'évite pas une certaine indignité. Ainsi, par exemple, la taxe de séjour touristique n'est plus exonérée pour les personnes handicapées par la loi de Finances 2015.

Toutefois, certains doivent quand même réaliser que les français n'en peuvent plus tant de cette fiscalité délirante, confiscatoire et contre-productive que de l'utilisation qui est faite des impôts, entre autres, comme payer un avion pour aller voir une finale de foot !... l'époque à laquelle le Général payait ses factures est bien loin.

Alors, pour tenter de camoufler ses méfaits, ce gouvernement relance le vieux serpent de mer de la retenue à la source.

La position de Force ouvrière est claire sur ce point.

Selon les communicants gouvernementaux, il s'agirait de simplifier et de rendre l'impôt indolore ou moins visible par les français. Bien évidemment, nous soulignons le fondement hypocrite de ce projet qui vise à permettre d'augmenter les impôts en espérant que les assujettis ne d'en rendront pas compte...Par ailleurs, qui pourrait avoir la moindre confiance lorsque ce gouvernement parle de simplification...

Mais, au-delà, de ces postulats de base, il est essentiel d'alerter sur certains sujets fondamentaux.

Les pouvoirs régaliens de l'Etat sont une garantie républicaine qui est offerte aux citoyens. Il ne s'agit pas là d'une question mineure car avec l'abandon d'une mission régaliennne et d'un principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant le recouvrement de l'impôt, ce serait un pas de plus accompli vers l'affaiblissement de notre République. Force Ouvrière a, pour

toutes ces raisons, toujours rejeté le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et est bien décidé à continuer ce combat.

La république, c'est le respect des citoyens Faire croire au contribuable qu'il paierait son impôt sans douleur, ce serait endormir sa responsabilité de citoyens en lui dissimulant le poids d'une contribution qu'il a pour devoir d'acquitter pour le financement des charges communes du pays, que représentent la solidarité nationale et les services Publics. Par ailleurs, nous ne pensons ni qu'ils iraient jusqu'à faire payer le contribuable deux années d'impôt la même année, ni à l'année blanche. En revanche, une «nouvelle usine à gaz» incompréhensible pour les citoyens nous paraît relever de l'évidence.

La suppression d'une mission régalienne dévolue par la loi à la Direction Générale des Finances Publiques, entraînerait le reclassement des agents en fonction, puis la disparition des emplois correspondant au recouvrement de l'impôt sur le revenu. L'opération se traduirait par un gain budgétaire significatif au détriment du service public et de ses agents.

La République, ce n'est pas que l'employeur se substitue aux services fiscaux et qu'il dispose d'informations qui ne relèvent pas de sa compétence voire qui pourraient nuire aux salariés. Transformer les entreprises en percepteur, c'est leur donner de très importants moyens de trésorerie, comme c'est d'ailleurs le cas pour les retenues sociales ouvrières avec le différé considérable de règlement à l'Etat et aux caisses sociales des sommes retenues en fin de mois sur la paye des salariés. Comme actuellement, pour les retenues sociales, des problèmes de pertes d'encaissement ne manqueraient pas d'apparaître en cas de difficultés financières ou de disparition de l'entreprise collecteur d'impôt sur le revenu.

Tout contribuable peut adhérer au prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu .En 2014 plus de 70% des contribuables y ont opté avec cette différence fondamentale que l'impôt rentre immédiatement dans les caisses de l'Etat au lieu d'attendre, plus

ou moins longtemps, le reversement des prélèvements opérés par les entreprises sur les salaires.

Le prélèvement à la source aggraverait l'injustice fiscale car il toucherait fortement principalement sur les salaires et les retraites. La méconnaissance des revenus réels non salariaux aurait pour conséquence une pression fiscale pesant essentiellement sur les salariés et les retraités dont les revenus sont connus et qui seraient les seuls à régler leur impôt immédiatement et au comptant. Les professions non-salariés n'acquitteraient leur impôt que bien plus tard, et pourraient ainsi des possibilités de placements financiers pendant le différé de versement.

Enfin dire qu'il supprimerait la déclaration est mensonger car il y aura toujours nécessité pour le contribuable de justifier de l'ensemble de ses revenus et les charges familiales. A moins de supprimer la progressivité de l'impôt qui est un principe constitutionnel et républicain.

Noisy le Grand le 11 juin 2015

Les Représentants Force Ouvrière au Comité Technique Local.